



ÉLECTIONS DANS LES TPE

La CGT Spectacle toujours majoritaire dans le secteur et en progression dans plusieurs branches professionnelles

Le scrutin des élections dans les Très Petites Entreprises s'est tenu du 25 novembre au 9 décembre 2024. Les voix portent la CGT largement en tête, témoignant de la confiance des salarié-es de ces entreprises pour l'ensemble de la Confédération.

Les résultats détaillés pour chaque convention collective avec plus de 5000 inscrit-es ont été diffusés et la CGT se démarque dans la majorité des secteurs du spectacle, de l'audiovisuel et du cinéma :

- Spectacle vivant privé : 2453 voix, soit 60,14% (+ 2,69%)
- Spectacle vivant public : 2448 voix, 58,85% (+0,39%)
- Audiovisuel : 1219 voix, soit 57,15% (+21,06%)
- Prestation technique : 295 voix, soit 49,17% (+8,28%)
- Production cinématographique : 365 voix soit 51,41% (+15,65%)

La Direction Générale du Travail tarde à nous faire parvenir les résultats pour les autres conventions collectives de nos secteurs comprenant moins de 5000 inscrit-es sur les listes d'électeur-rices.

La fédération CGT du spectacle remercie chaleureusement les milliers de salarié-es qui nous ont fait confiance !

Ces résultats seront combinés à ceux des élections dans les Comités Sociaux et Économiques, instances représentatives du personnel dans les structures de plus de 11 salarié-es, pour calculer notre représentativité et notre poids à la table des négociations.

Dans nos secteurs, les Très Petites Entreprises constituent la majorité des structures qui nous embauchent et dans l'attente de ces résultats consolidés, la Fédération et ses syndicats peuvent déjà se réjouir du choix des salarié-es lors du scrutin TPE, qui leur permettra de continuer à tout mettre en œuvre pour défendre efficacement les droits des travailleur-euses dans les négociations des conventions collectives du spectacle mais aussi de l'assurance chômage et dans les différentes instances paritaires des organismes sociaux et professionnels, qui réunissent les syndicats de salarié-es et les organisations patronales.

Nous notons un bémol cependant : la faible participation (en baisse par rapport au précédent scrutin). Alors que de nombreux-euses salarié-es intermittent-es ne peuvent voter ni aux élections CSE, ni aux élections TPE (du fait des critères restrictifs de vote, que nous dénonçons), il nous appartient de tirer les enseignements de cette participation à la baisse et de poursuivre le travail engagé sur le terrain aux côtés des travailleur-euses de nos secteurs pour convaincre de l'importance de ce scrutin.

Dans un contexte social et politique particulièrement difficile avec des secteurs et des travailleur-euses en grande difficulté, encore menacé-es par de nouvelles coupes budgétaires, il est primordial que la CGT spectacle et ses syndicats aient le maximum de représentativité pour établir le rapport de force le plus percutant possible et faire entendre haut et fort la voix des salarié-es que nous représentons !

Paris, le 03/02/2025